



N° de rôle : 20/03213

AUDIENCE DE VENTE

25 SEPTEMBRE 2020
à 9 H 30

DIRE ET ACTE DE DEPOT
DIAGNOSTICS FOSSE SEPTIQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT

ET LE

Au Secrétariat-Greffe a comparu Maître Angélique FERNANDES THOMANN, Avocat associé de la SCP DRAP HESTIN NARDINI FERNANDES THOMANN à l'enseigne TEGO AVOCATS du Barreau de DRAGUIGNAN, 6 Le Verger des Ferrages 835101 LORGUES

Lequel a déposé entre les mains de Nous, Greffier, soussigné, les diagnostics de la fosse septique délivrés par le SPANC PROVENCE VERTE en date du 12 03 2020

Ce diagnostic est à annexer au cahier des conditions de la vente déposé au Greffe le 9 mars 2020 pour parvenir la vente aux enchères à l'audience du 25 septembre 2020 des biens suivants :

**COMMUNE DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME –
1141 les Hauts de Resty 83470 - une parcelle**

cadastré AZ n ° 980 pour une contenance de 13 ares et 35 centiares sur laquelle se trouve édiflée :

Une maison jumelée, élevée d'un étage sur rez de chaussée avec abri de jardin, comprenant :

- Au rez de chaussée : vide sanitaire
- Au rez de chaussée surélevée : séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, chambre et au-dessus combles aménagés qui se compose comme suit :

REZ DE CHAUSSEE

Un séjour de 28.74 m², une cuisine couverte de 8.540 m², un dégagement de 7.830 m², un WC de 2.370 m², une salle de bains de 4.810 m², une chambre de 16.670 m², soit une surface totale de 68.960 m²

1^{er} ETAGE

Une chambre de 8.430 m², un palier de 1.620 m², une mezzanine de 8.030 m² soit une surface de 18.080 m²

ABRI JARDIN : pour une surface de 14.910 M²

Saisis à l'encontre de :

Lesdits documents d'urbanisme contiennent 2 pages qui ont été numérotées par l'avocat poursuivant.

Desquels comparution et dépôt le comparant a requis acte à lui octroyé.

Et a signé avec Nous, Greffier, après lecture faite.

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
Alain DRAP - Claude HESTIN - Laurence NARDINI
Angélique FERNANDES THOMANN
AVOCATS au BARREAU de DRAGUIGNAN
53, place du Couvent - 83600 FERE ILLIS
Tel. 04 94 51 48 70 - Fax 04 94 44 27 64
drap-hestin@wanadoo.fr
6 Le Verger des Heranges - 83510 LORGUES
Tél: 04 94 73 98 80 - Fax 04 94 67 60 56
cyprien.hestin@wanadoo.fr
SIRET 323 069 849 00061



Bordereau de transmission n° 1005

Saint Maximin, le 12 mars 2020

<p>Service : SPANC – Antenne Sainte Baume Mont Aurélien</p> <p>Communauté d'Agglomération de la Provence Verte Quartier de Paris – 174 Route Départementale 554 83170 BRIGNOLES</p>	<p>*****</p>
<p>Objet : Visite pour vente d'un bien équipé d'une installation d'assainissement non collectif.</p>	
<p>Je vous prie de trouver, ci-joint, le rapport de Visite dans le cadre d'une vente effectuée le 11/03/2020 d'un bien équipé d'une installation d'assainissement non collectif.</p>	
<p>Conformément à la délibération N° 229 et 230 du 10 novembre 2017 prise en Conseil Communautaire, cette visite pour vente vous sera facturée par une redevance spécifique de 150€. Vous recevrez prochainement un avis de somme à payer qui sera à régler directement auprès de la Trésorerie de Brignoles.</p>	
<p>Cordialement,</p>	<p>REÇU le 27 AVR. 2020 Rép: _____</p>
<p>Le vice-président délégué de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte</p>	
	<p>Barbara BLEINC</p>

**Communauté d'agglomération de la Provence Verte
Antenne Sainte Baume – Mont Aurélien**

6, rue des pollus - 83470 Saint Maximin la Sainte Baume

☎ 04-98-05-24-80 ✉ spanc@caprovenceverte.fr

Service Assainissement Non Collectif

CIÉS

Saint-Maximin, le 12 mars 2020

RAPPORT DE VISITE (vente)

n° 1005

<u>Adresse à laquelle s'est effectuée la visite :</u> 1141 CHEMIN LES HAUTS DE RESTY SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	<u>REHABILITATION</u>
◆ <u>Date de la visite :</u>	11/03/2020
◆ <u>Type de fosse :</u>	Fosse septique
◆ <u>Matière :</u>	Béton
◆ <u>Dimension :</u>	Ne sais pas m ³
◆ <u>Accessibilité de la fosse / du bac à graisse (couverture ouverte) :</u>	Inaccessible
◆ <u>Niveau de boue :</u>	Non constaté
◆ <u>Date de la dernière vidange :</u>	Ne sais pas
◆ <u>Type de traitement :</u>	Puisard
◆ <u>Nuisances engendrées :</u>	Fosse détériorée

Commentaires

**Avis défavorable-installation non conforme-
danger pour la santé des personnes et l'environnement
travaux obligatoires sous 4 ans maximum ou 1 an en cas de vente**

L'installation est vétuste (fosse fissurée) et de plus les eaux usées, sont rejetées dans un puisard, qui n'est pas un traitement, puis dans un ruisseau. Ceci est un point de non-conformité et présente un danger pour la santé des personnes et un risque pour l'environnement. Une réhabilitation de la filière, aux normes actuelles, est impérative dans les meilleurs délais soit maximum 4 ans (délai pouvant être réduit par Mr le Maire de la commune) ou 1 an en cas de vente. Pour ce faire une étude «de définition des ouvrages d'assainissement non collectif» permettant d'appréhender la nature et la structure des sols rencontrés et de définir la filière à mettre en œuvre, devra être réalisée par un bureau d'études spécialisé. Cette étude à la parcelle ainsi que la demande d'installation devront être transmises au SPANC avant le début des travaux afin d'en valider le contenu.